Direction Départementale des Territoires et de la Mer Service Déplacements – Risques – Sécurité Pôle Risques Naturels et Technologiques

AP n° 2023 - 025

0 3 MARS 2023

ARRÊTÉ

MODIFIANT L'ARRÊTÉ 2021-1038 PORTANT RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS

Le préfet des Alpes-Maritimes Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.565-2, R.565-5 et R.565-6;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République en date du 24 avril 2019 portant nomination de M. Bernard GONZALEZ en qualité de préfet des Alpes-Maritimes (hors-classe);

Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-438 du 28 juin 2007 portant création d'une commission départementale des risques naturels majeurs,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-034 du 27 août 2016 portant renouvellement de la commission départementale des risques naturels majeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-1038 du 18 octobre 2021 portant renouvellement de la commission départementale des risques majeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-011 du 1^{er} février 2023 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2021-1038 du 18 octobre 2021 portant renouvellement de la commission départementale des risques majeurs ;

Vu les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 ;

Vu les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 ;

Vu les propositions des organismes consultés ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer,

ARRÊTE

Article 1:

Le titre I de l'article 1^{er} de l'arrêté n°2021-1038 du 18 octobre 2021, modifié par l'arrêté préfectoral 2023-011, est remplacé comme suit :

- I Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (9 membres)
- Un représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
- Deux représentants du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes

Titulaire désigné :

Madame Anne SATTONNET

Suppléant désigné :

Madame Michèle PAGANIN

Titulaire désigné:

Monsieur Jean-Pierre DERMIT

Suppléant désigné: Monsieur Gérald LOMBARDO

Les Maires désignés sur proposition de l'association départementale des Maires

Titulaire désigné :

Monsieur Sébastien LEROY

Maire de Mandelieu-La-

Napoule

Suppléant désigné: Monsieur Jean-Pierre VASSALO Maire de Tende

Titulaire désigné :

Monsieur Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Suppléant désigné: Monsieur Gérard LOMBARDO

Maire du Rouret

Un représentant de la Métropole Nice Côte d'Azur

Titulaire désigné :

Monsieur Ladislas POLSKI

Suppléant désigné : Monsieur Gérard MANFREDI

Deux représentants des Communautés d'agglomération

Titulaire désigné :

Mme Florence SIMON, Communauté d'Agglomération

du Pays de Grasse Suppléant désigné :

Monsieur

Olivier

CHANTREAU.

Communauté

d'Agglomération Riviera Française

Un représentant des Communautés de communes

Titulaire désigné : Pays des Paillons Monsieur Joël GOSSE Communauté de Communes du

Titulaire désigné : Pays des Paillons

Monsieur Joël GOSSE Communauté de Communes du

• Un représentant du Syndicat Mixte Inondations, Aménagement et Gestion de l'Eau maralpin

Article 2 : Les titres II et III de l'article 1 et les articles 2 à 5 de l'arrêté n°2021-1038 du 21 octobre 2021 demeurent inchangés.

Article 3 - Exécution du présent arrêté

Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet directeur de cabinet et le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes.

Le Préfet des lpes-Maritimes
C4 4352

Bernard GONYALEZ